

## Avis public

### Assemblée publique de consultation

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement « 649 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 20 mars 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 649 »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 3 avril 2023, à 18h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Valcourt.

Ce projet permet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, notamment dans les projets de développement de la ville. Plus concrètement, le projet de règlement prévoit :

- Le contenu et la démarche pour transmettre une requête afin de conclure une entente relative à des travaux municipaux;
- Le contenu et les modalités d'une entente relative au financement et aux travaux municipaux exécutés par des promoteurs;
- Le suivi des travaux, leur acceptation provisoire et finale par le conseil municipal et la cession des infrastructures et équipements municipaux à la ville;
- Le partage des coûts de réalisation des infrastructures et des équipements municipaux dans les projets de développement.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet [valcourt.ca](http://valcourt.ca) et au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 et le vendredi entre 8h00 et 12h00.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.



Donné à Valcourt, ce 21 mars 2023

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché le présent avis concernant la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 3 avril 2023, à 18h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Valcourt, pour le règlement numéro « 649 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux », au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt, le 3 mars 2023 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Valcourt.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 mars 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lydia Laquerre', with a long horizontal stroke extending to the right.

M<sup>e</sup> Lydia Laquerre

Greffière